

Annexe



ADM 1.47.1

DOMAINE : **ADMINISTRATION**

En vigueur le : 20 novembre 2017 (CF)

RÉFÉRENCE : [ADM 1.47 Délégation de pouvoir à la direction adjointe](#)

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

Délégation de pouvoir à la direction adjointe

Date :

Nom de la direction adjointe :

Sujet : Délégation de pouvoir

Par la présente, je confirme que les pouvoirs mentionnés ci-après vous sont délégués, en votre qualité de direction adjointe, pour l'année scolaire (insérer l'année). Les pouvoirs délégués suivants s'appliqueront lors des absences de la direction d'école :

- a) Recevoir des employés du Conseil ou des chauffeurs d'autobus tout rapport d'élèves concernant des infractions passibles d'une suspension ou d'une expulsion;
- b) Communiquer avec les services policiers selon les modalités du protocole établi;
- c) Mener des enquêtes;
- d) Considérer et mettre en œuvre toutes les mesures disciplinaires progressives requises;
- e) Imposer des suspensions;
- f) Élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité visant un élève;
- g) Aviser le parent ou le tuteur d'un élève qui est victime d'un incident.

Une direction adjointe n'est pas autorisée de recommander au Conseil le renvoi d'un élève.

Signature de la direction

Date

J'atteste avoir pris connaissance des pouvoirs qui me sont délégués à titre de direction adjointe.

Signature de la direction adjointe

Date

C.C. : Ressources humaines (original)
Surintendance de l'éducation (copie conforme)
Direction de l'école (copie conforme)
Direction adjointe (copie conforme)